

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 OCTOBRE 2019**

MP

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Jean-Marie MIR –

**PROCURATION** : Daniel GASPA à Pierre FORGUE

**ÉTAIT ABSENT** : André BÉGUÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Hélène GUIOUNET

En liminaire, Monsieur Rudy CAMPOS, Directeur MERCURE – SENSORIA, présente au Conseil Municipal, dans la salle des conférences, la grille des tarifs Sensoria Rio hiver.

Le Conseil Municipal rejoint ensuite la salle du Conseil. **Monsieur le Maire** ouvre la séance.

*Le Conseil Municipal :*

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2019.

*Approuvé.*

◆ **fixe**, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les **tarifs hiver 2019/2020** du "Complexe Sensoria Rio".

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 3**.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** le **maintien de la prise en charge** du coût des cartes de transport scolaire pour les enfants utilisant le service Pla d'Adet et RPI (remboursement aux familles sur présentation d'un justificatif de paiement au Conseil Départemental). Le coût global pour cette année scolaire sera de 390 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Point n° 5** : ASSOCIATION DES LOGEMENTS SAISONNIERS : pas de délibération (information au Conseil Municipal).

◆ **décide**, compte tenu de la franchise d'assurance, de prendre en charge les réparations et de régler directement la somme de 105,36 € au Garage DAMBAX & FILS de Lannemezan suite au sinistre d'un véhicule accidenté sur la chaussée communale.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** le renouvellement à la SAS « Le Goulet Sports », représentée par Monsieur Damien DUBOS, du local situé dans la gare inférieure de la télécabine du Portet pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 avril 2020. Cette location sera renouvelée pour 2 autres périodes saisonnières (saison d'hiver 2020/2021 et 2021/2022) pour les mêmes dates. Pour cette saison, le montant du loyer sera de 7 122,49 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** Monsieur le Maire à signer la **convention avec « Le Parvis Scène Nationale Tarbes-Pyrénées » pour l'exploitation du cinéma « Le Lary »** du samedi 19 octobre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

*Adoptée à l'unanimité.*

.../

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-114 du 26 Juin 2018.*

◆ **décide** de fixer les tarifs communaux « Cinéma » comme indiqués ci-dessous à compter du 2 Octobre 2019 .

Type Tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
<b>Cinéma</b>		
Plein tarif		7.00
Séniors (+60ans)		6.00
Tarif réduit (Etudiants et adhérents)		5.50
Cartes CE		4.50
Tarif -14 ans		4.00
Scolaires		3.50
Supplément 3D		1.00

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet de **modernisation et d'extension du Centre Thermoludique**, comprenant notamment la création de deux bassins extérieurs :

- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à **déposer le dossier de demande de Permis de Construire** ;
- ↳ **sollicite** des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles (coût prévisionnel des travaux : 2 878 277 € HT).

*Adoptées à l'unanimité.*

◆ **valide** le projet de **création d'un trottoir rue de Grand Pré** au droit de la résidence du même nom, **accepte** les propositions de la copropriété et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à cette affaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve**, dans le cadre du programme d'éclairage public - rural 2019, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à "**Eclairage aux abords de la nouvelle Maison de Santé** » pour un montant total de 24 000 €, **s'engage** à garantir la somme de 12 000 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **décide** la délivrance en bloc et sur pied, en 2019, d'une coupe affouagère sur la parcelle 1.1 de la forêt sectionnale de Soulan, d'un volume d'environ 80 m<sup>3</sup>, **sollicite** de la part de l'O.N.F. le martelage de cette coupe et **demande** que l'exploitation soit faite :

- ↳ par les affouagistes après partage,
- ↳ par feu (ménage ou chef de famille), et sous la responsabilité de trois garants : Jean-Claude ROUSSEAU, Dominique FORGUE, Christophe BOURREC.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **adopte** le principe de la réalisation du projet de **travaux d'améliorations pastorales concernant l'abri mobile de la Niscoude** (vallée du Rioumajou) et sollicite le concours financier de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées.

*Adoptée à l'unanimité.*

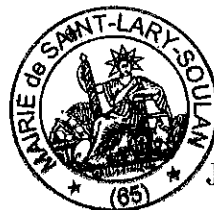
◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**  
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

En marge du Conseil les questions suivantes ont été abordées, elles concernent :

- ↳ l'avancée des travaux de la Maison de Santé ;
- ↳ les travaux de l'Office de Tourisme ;
- ↳ le PLUi ;
- ↳ la demande de travaux à l'O.P.H. 65 des locataires de la résidence du « Vieux Village A » ;
- ↳ la dénomination des rues de Soulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JHM'.

**Jean-Henri MIR**